



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES CLUBS

Samedi 26 octobre 2024 à 09H30

Mairie de Lucciana

---

L'assemblée Générale Ordinaire et Elective des Clubs s'est tenue le **Samedi 26 Octobre 2024** à la Mairie de LUCCIANA à partir de 09H30.

**Le Comité Directeur était composé de mesdames et messieurs :**

- MORACCHINI Jean René, Président
- BASTERI Dominique, Vice-Président
- EMMANUELLI Antoine, Vice-Président
- RISTERUCCI Franck, Vice-Président
- AIROLA Jean Luc, Secrétaire Général
- GRASSI Didier, Secrétaire Général Adjoint
- DEBRAY Dominique
- FERRANDI Henry
- GARDELLA Sandra
- MARIOTTI Pierre
- PERFETTI Jean Claude
- PERI Jeanne
- PROFIZI Patrick
- ROMBALDI Antoine

**Excusés :**

- Dr ANTONINI Danielle
- M. CASANOVA François
- M. MARIOTTI Pierre

**Assistent :**

- M. GALLETTI Joseph, Maire de Lucciana
- M. BRUSCHINI Vincent, 1er Adjoint Mairie de Lucciana
- M. NINU Marc, Commissaire aux Comptes
- M. SALADINI David, Directeur Administratif
- M. FONTANA Pierre, Directeur Technique Régional
- M. GAGLIARDI Nicolas, Directeur Technique Régional
- M. BERNARDI Jean François, Responsable Référent I.R.2.F.
- M. DELALOY Mathieu, Apprenti
- Mmes OLMETA Marie-Ange - LUCCIONI Stéphanie et LODI Ginette (Secrétaires L.C.F.)

## ORDRE DU JOUR :

- Appel des délégués
- Allocution du président et personnalités présentes
- Approbation du PV de l'AG du 09 Décembre 2023
- Rapport moral
- Rapport financier
- Budget
- Modification des règlements
- Questions diverses
- Elections du Comité Directeur et du Représentant des Clubs Nationaux
- Clôture de l'assemblée générale par le président

## APPEL DES DELEGUES :

### NORD

#### **Clubs LIBRES Présents :**

SC BASTIA (LUIGGI Johan) – FJEB (GRISANTI François) – AS CASINCA (PAOLI Pascal) – ESPOIR CLUB BASTIA (PIERI Pierre-Félix) – AS FURIANI AGLIANI (FERRONI Philippe) – FC COSTA VERDE (BENEDETTI Charles) – FC BORGIO (ROMBALDI Antoine) – ASC PIEVE DI LOTA (BATTISTI André) – GALLIA CL (CESARI Nicolas) - AS NEBBIU CD (MOUNIER Roch) – FEMININE ESPRIT CLUB BASTIAIS (MOSCONI Alain) – TOGA ESPRIT CLUB BASTIAIS (CAPPURI Jean-Paul) – LUPINU FC (FERREIRA Julien) – AS CAPI CORSU (PALMIERI Pierre) – GFCBL (SORIANO Jean Daniel) - AS GHISONACCIA PRUNELLI (ANDREANI Antoine) – FC ORIENTE (SANTONI Jean-Louis) – AS ANTISANTI (FRANCHI Guillaume) – FC BALAGNE (AGNEL Franck) - USC CORTENAIS (COLOMBANI Jacques) – AS STA REPARATA (ROMBALDI Antoine) – JS CALVI (BIANCONI José) – JS MONTICELLO (RUGGIERI Andria) – AS CALINZANA (MANICACCI Jean) – US VEZZANAISE (BURSACCHI Pierre Antoine) – FC PONTE LECCIA MOROSAGLIA (BERNON SAMMARCELLI Jean) – SQUADRA LUMIACCIA (RUGGIERI Andria) – FC U NIOLU (TRISTANI Jérôme) – RC PONTE LECCIA (BAIGET Michel) -

#### **Clubs VETERANS Présents :**

I STORTI DI U BALLO (FAIS Tonello) – STA MARIA MANDRIALE (MOUNIER Roch) – FC BEVINCU (BATTISTI André) – SC FANGO (DOTTEL Jean Charles) – SC FINANCES (GASSMAN Gilles) – FC IGESA (CAPPURI Jean Paul) – ASPEN (CHIORBOLI Julien) – US PIETRANERA (CHIORBOLI Julien) – NEW TEAM CORSICA (COLOMBANI Jacques) – CONSERV. CASATORRA (MARCELLI Patrick) – OLYMPIQUE CORSIKANAKY (ATTAWA Yoël) – AS CAFETERIA (MARCELLI Patrick) – FC FICABRUNA (MAESTRALI Pierre Jean)

#### **Clubs FUTSAL Présents :**

US JEUNESSE FURIANI (VECCHIOLI Thomas) – BASTIA CENTRE FUTSAL (MANICACCI Jean) - A SCOLA FUTSAL (DOTTEL Jean Charles)

## SUD

### **Clubs LIBRES Présents :**

AC AJACCIO (VANNUCCI Stéphane) – SC BOCOIGNANO GRAV. (RISTERUCCI Franck) – FC BASTELICACCIA (MILANO François) – GFCA (POGGI Louis) – SVARR (SANTUCCI Jérôme) – AFA FA (PAOLI Philippe) – OLYMPIQUE ALATAIS (CABELLA Hector) – SAINT JEAN FC (LEMEUNIER Kevin) – ENTENTE GALLIA SALINES (PAOLI Philippe) - JSA 5EME CANTON (THIERRY François) – FC ECCICA SUARELLA (MILANO François) – US VICO (ARRIGHI Pierre) - AS CARGESE (ZANETACCI Stéphane) – ASC DES CANNES (POGGI Louis) – PERI FC (BISGAMBIGLIA Martin) – AS PIETROSELLA (FONTANA Gérard) – AS PORTO VECCHIO (MONTANARO Frédéric) – JS BONIFACIO (LONGO Régis) – SUD FC (CARLI Antoine) – FC SOTTA (LONGO Régis)

### **Clubs VETERANS Présents :**

ASCE EQUIPEMENTS SUD (PIERI Pierre) – TOUS POUR CHACUN (SANTUCCI Jérôme) – ASC CASTELUCCIU (FRANCHI Guillaume) – FC CUTTOLI CORTICCHIATO (CATOIRE Florian) – AS DI A SOCCIA (CABELLA Hector)

### **Club VETERAN Absent :**

AS DE LAVA

### **Clubs FOOT / ENTREPRISE Présents :**

AS PIETROSELLA (FAIS Tonello) – A.ENT.OCANAISES (SANTONI Jean-Louis) – US COM. BASTELICA (CESARI Nicolas) – FC VALLEE DU PRUNELLI (CARLI Antoine) – AS TROTTEL (BENEDETTI Charles) – SVARR FE (FERNANDEZ Philippe) – AS CALCATOGGIO (ZANETACCI Stéphane) – AS SAPEUR POMPIERS CORSE DU SUD (ANDREANI Antoine) – SAINT JEAN AJACCIO (LEMEUNIER Kevin) – ASSOC.JEUNESSE AJACCIEUNE (FONTANA Gérard)

### **Clubs FUTNET Présents :**

IPANEMA FUTVOLLEY (VANNUCCI Stéphane) – VALINCO FUTNET (LUIGGI Johan) – JS VIVARIAISE (FERNANDEZ Philippe)

### **Clubs FUTSAL Présents :**

JS DU VAZZIO (MOSCONI Alain) – EMPEREUR (ARRIGHI Pierre) – JS BONIFACIO BADMINTON (CATOIRE Florian) – ASMS D'AJACCIO (VECCHIOLI Thomas)

**Nombre Total des Voix : 404 voix**

**Voix exprimées : 402 voix**

**Quorum : 135 voix**

*Le quorum étant atteint (un tiers des voix soit : 135 voix) le Secrétaire Général de la Ligue M. AIROLA Jean-Luc déclare l'Assemblée ouverte.*

## ALLOCUTION DU PRESIDENT ET DES PERSONNALITES PRESENTES

Bonjour et bienvenue !

Permettez-moi tout d'abord de remercier Monsieur GALLETTI, maire de LUCCIANA, qui met gracieusement à notre disposition cette belle salle, pour assurer la bonne tenue de notre assemblée générale.

Aujourd'hui, c'est une journée particulière, puisque nous devons procéder au renouvellement du Comité Directeur et je constate que vous êtes venus en nombre.

Je ne monopoliserai pas longtemps la parole, puisque nous avons une journée très chargée et il convient donc d'entrer rapidement dans le vif du sujet.

Nous distinguerons deux parties lors de cette assemblée, l'une consacrée à nos obligations statutaires habituelles et l'autre réservée à ce qui je pense, vous intéresse le plus : les élections du Représentant des Clubs Nationaux et du Comité Directeur.

Nous vous donnerons toutes les explications relatives aux opérations électorales, dans un deuxième temps.

Avant de donner la parole à notre hôte, Monsieur GALLETTI et d'entamer nos travaux, je voudrais avoir une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés au cours de la saison écoulée, au sein de la Ligue ou de nos clubs, avec une pensée particulière pour notre vice-président et ami Michel SORBARA, dont la plus grande salle de la Ligue porte aujourd'hui le nom.

Merci de respecter une minute de silence en leur mémoire.

***M. GALLETTI Joseph, Maire de Lucciana***

Mr GALLETTI se dit honoré et reconnaissant de recevoir la Ligue Corse de Football dans ses murs.

Fait un rappel de tous les équipements que possède la nouvelle structure du complexe sportif et souhaite à toute l'Assemblée une bonne réunion.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU 09 DECEMBRE 2023

**Approuvé à l'unanimité**

### RAPPORT MORAL ⇨ Jean-Luc AIROLA, Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de la Ligue Jean-Luc AIROLA trace les grandes lignes de son rapport moral, consultable sur le site de la Ligue, qui ne fait l'objet d'aucune remarque.

**Approuvé à l'unanimité**

### RAPPORT FINANCIER ⇨ Franck RISTERUCCI

M. Franck RISTERUCCI présente les comptes de l'exercice écoulé, avec un excédent de 65 744 euros.

Situation financière de la Ligue très positive.

(Bilan comptable en ligne sur le site)

- Jean-René MORACCHINI relève un point positif à retenir dans cette mandature, sur le plan politique et financier : la création de l'I.R.2F (institut Régional de Formation du Football), qui fonctionne remarquablement bien avec une implication totale des membres du Comité Directeur, des salariés et une grande participation des techniciens.

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ⇨ MARC NINU

M. Marc NINU Commissaire aux Comptes fait lecture du rapport :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE CORSE DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos 30/06/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Les comptes sont adoptés à l'unanimité**

**BUDGET PREVISIONNEL ⇨ Franck RISTERUCCI**

M. Franck RISTERUCCI précise que le Budget Prévisionnel est équilibré et le soumet à l'approbation, en l'absence de questions.

(Budget prévisionnel en ligne sur le site)

**Adopté à l'unanimité.**

**MODIFICATIONS DES REGLEMENTS :**

**Création de Règlement**

**Règlement Particulier des Compétitions :  
REGLEMENT PARTICULIER FOOTBALL ENTREPRISE**

**Adopté à l'unanimité.**

**Création de Règlement lié aux caméras**

**Règlement Particulier des Compétitions :  
REGIONAL 1**

## **Création de Règlement lié aux caméras**

### **Règlement Particulier des Compétitions : REGIONAL 2**

- ❖ Mise à disposition de caméras par la Ligue
- ❖ Obligations clubs de R1 et R2 : Filmer, transmettre et diffuser les rencontres
- ❖ Barème sanctions financières

Jean-René MORACCHINI propose aux clubs d'intervenir s'ils le souhaitent.

 Intervention de :

**ANDREANI Antoine** (Président US GHISONACCIA PRUNELLI)

*Pourquoi appliquer des amendes pour un système expérimental ? Serait-il possible de filmer des matchs de jeunes sans l'accord de la Ligue ?*

**BENEDETTI Charles** (Président du FC COSTA VERDE)

*Diffusion possible sur tous les supports (réseaux sociaux) ou uniquement en LIVE ?*

**ZANETACCI Stéphane** (Président de l'AS CARGESE)

*Peut-être vaudrait-il mieux supprimer le dernier point ou proposer ce règlement à la prochaine assemblée générale ?*

**LUCA Marc-Antoine** (Avocat)

*Faire très attention au droit à l'image qui est extrêmement règlementé, sinon un risque possible d'être exposé à de nombreuses procédures !*

**MORACCHINI Jean-René** (Président L.C.F.)

*L'application d'une sanction financière serait prévue s'il y a diffusion sans l'autorisation de la Ligue avec UNIQUEMENT une diffusion en LIVE pour la R1 et R2 mais pas pour les jeunes.*

*Si vous le souhaitez nous pouvons le modifier, graduer le montant des amendes, et rajouter « non filmée sans raison valable, constatée par un officiel ou hors incident technique » !*

Suppression des 2 derniers points, ces présents règlements REGIONAL 1 et REGIONAL 2 sont modifiés de cette manière :

RENCONTRE NON DIFFUSEE HORS INCIDENT TECHNIQUE

**1<sup>ER</sup> - Rappel à l'ordre**

**2<sup>ème</sup> - Amende 150 euros**

**3<sup>ème</sup> - Amende 300 euros**

**Adopté à l'unanimité (avec la modification apportée)**

**Règlement Général des Compétitions :  
OBLIGATION DES CLUBS VIS-A-VIS DU STATUT DES  
EDUCATEURS**

**Adopté à l'unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES :**

 Interventions de :

**SALADINI David** (Directeur Administratif)

*Des règlements FUTSAL et U18 seront travaillés en Commission et Comité Directeur pour être proposés à la nouvelle assemblée générale.*

**ANDREANI Antoine** (US GHISONACCIA PRUNELLI)

*Calendrier des jeunes à revoir pour les périodes scolaires (pas assez de week-ends libres pour organiser nos tournois)*

**FONTANA Pierre** (Directeur Technique Régional)

*Les dates du Festival Foot U13 PITCH sont des dates imposées par la Fédération que l'on ne peut déroger, le club qualifié part pour CAPBRETON.*

*Faudrait voir avant l'élaboration du calendrier général pour faire remonter vos doléances, nous n'avons pas assez tôt les dates des vacances scolaires de notre Inspection d'Académie qui doivent être transmises au plus vite à la F.F.F.*

## **ELECTIONS DU COMITE DIRECTEUR ET DU REPRESENTANT DES CLUBS NATIONAUX**

Le président décide une suspension de séance et demande à Jean Luc AIROLA (tête de liste candidate) et aux clubs de désigner trois scrutateurs, qui participeront au dépouillement, sous le contrôle de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Avant de passer au vote, le Président rappelle tout d'abord les conditions d'éligibilité des candidats :

1) **Comité Directeur** : dans la mesure où il n'y a qu'une liste, il n'y aura qu'un tour de scrutin et il conviendra de voter « Pour », ou « Contre ».

Cette liste ne pourra être élue que si elle obtient la majorité des suffrages exprimés.

Dans le cas contraire, il faudra relancer un processus électoral

2) **Représentant des Clubs Nationaux** : 2 tours de scrutin possibles, avec élection au premier tour si obtention de la majorité des suffrages exprimés.

### • **Votes :**

- Chaque votant est appelé avant d'aller voter
- Emargement avant et après le vote pour le Comité Directeur
- Emargement avant et après le vote pour le Représentant des Clubs Nationaux

### • **Matériel de vote : Chaque votant recevra au moment de l'emargement une enveloppe contenant le matériel de vote composé de :**

- X bulletins « pour » (en fonction du nombre de voix de votre club)
- X bulletins « contre » (en fonction du nombre de voix de votre club)
- Une enveloppe vierge destinée à contenir les bulletins

### • **Procédure de vote :**

- Le représentant du club est appelé pour aller voter
- Il émarge et récupère en même temps son matériel de vote
- Il se rend dans l'isoloir
- Il dépose son enveloppe dans l'urne
- Il émarge dans la colonne « a voté »

La même procédure est adoptée pour les 2 élections

• **Rappel des règles :**

- Les bulletins sont comptabilisés comme suit :
  - « pour »
  - « contre »
  - « nul » n'étant pas un suffrage dit « exprimé »

Votre enveloppe devra contenir uniquement des bulletins « pour », ou uniquement des bulletins « contre », pour que le vote soit comptabilisé comme « exprimé ».

Dans le cas où une enveloppe est vide, elle sera comptabilisée comme « nul ».

Dans le cas où une enveloppe contient des bulletins « pour » et des bulletins « contre », elle sera comptabilisée comme « nul », quel qu'en soit le nombre de bulletins.

Le décompte interviendra à l'achèvement des opérations de vote. Les résultats seront donnés par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

**Le Président demande à Jean-Luc AIROLA s'il souhaite s'exprimer brièvement, avant de passer aux votes, comme le prévoit le règlement.**

*M. AIROLA Jean-Luc, Secrétaire Général sortant, souhaite dire un mot à l'Assemblée avant de passer aux votes :*

*Mesdames, Messieurs bonjour.*

*Je me présente à vous, ce jour, avec mes colistiers, fort d'une expérience de gestion de notre Ligue en tant que Secrétaire Général depuis plusieurs mandatures.*

*Cette expérience m'a permis de mieux mesurer l'ampleur du travail qui reste à accomplir dans la droite continuité de ce que nous avons réalisé au cours de ces diverses mandatures.*

*Les personnes qui sont à mes côtés ce jour ont pour certains une grande expérience de l'organisation et de la gestion de notre ligue car déjà membres du comité directeur et de certaines commissions.*

*Le choix des autres colistiers s'est fait en fonction de leur connaissance du terrain, de leur compétence, de leur disponibilité et de leur neutralité.*

*Concernant notre projet en voici les grands axes :*

- *Continuer à professionnaliser notre Ligue,*
- *Continuer à soutenir les clubs dans leur structuration administrative et sportive,*
- *Lutter contre la violence et les incivilités, notamment chez les jeunes,*

- *Accentuer la formation des arbitres, pour couvrir tous les championnats de séniors,*
- *Optimiser notre dispositif de formation qu'est l'IR2F à destination des éducateurs, arbitres, dirigeants et bénévoles,*
- *Continuer à développer le football féminin et le futsal,*
- *Pérenniser la pratique du football en milieu scolaire,*
- *Développer les pratiques diversifiées (Futnet, Beach soccer, Foot en Marchant),*
- *Réfléchir à l'amélioration de notre pratique en milieu rural.*

*Pour conclure, chers Présidents, Dirigeants et Bénévoles nous avons conscience des efforts que vous faites pour faire vivre vos clubs. Nous connaissons vos attentes et nous serons à vos côtés avec détermination afin de pouvoir y répondre.*

*C'est les raisons pour lesquelles nous sollicitons, ce jour, votre confiance.*

*Nous vous en remercions par avance.*

***Le président demande ensuite à Antoine EMMANUELLI, candidat à l'élection du Représentant des Clubs Nationaux, s'il souhaite s'exprimer.***

*Antoine EMMANUELLI ne le souhaite pas.*

*M. Didier GRASSI appelle les clubs pour se rendre aux urnes*

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales décide d'annuler deux pouvoirs (non conformes) la JS MONTICELLO et la SQUADRA LUMIACCIA.

## **RESULTATS DES ELECTIONS**

Le scrutin étant clos à 13H10,

M. VELLUTINI Nicolas, Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales donne les résultats à M. MORACCHINI Jean-René :

➤ Résultats du Représentant des Clubs Nationaux :

- **85 clubs votants**
- **61 voix CONTRE**
- **314 voix POUR**

**M. EMMANUELLI Antoine est ELU Représentant  
Des Clubs Nationaux, avec son suppléant Philippe FERRONI**

➤ Résultats du Comité Directeur :

- **85 clubs votants**
- **272 voix CONTRE**
- **109 voix POUR**

**La liste de Jean-Luc AIROLA n'est pas élue**

M. Jean-René MORACCHINI rappelle que cela nécessitera en conséquence la mise en œuvre d'un nouveau processus électoral, étant précisé que le Comité de Direction sortant administre la Ligue jusqu'à la nouvelle élection.

Le Comité Directeur en place propose de lancer un nouveau processus d'élection et de fixer la nouvelle Assemblée Générale.

Après concertation de toute l'assemblée, une date est fixée : le samedi 11 janvier 2025 (le lieu restant à désigner).

Jean René MORACCHINI souhaite que le football reprenne ses droits avec un retour sur les terrains et encourage tous les acteurs à se concerter et à discuter ensemble dans l'espoir de ne constituer qu'une seule liste regroupant l'ensemble des forces vives, dans un climat apaisé, pour l'intérêt du football corse.

Avant de clore la séance, Jean René MORACCHINI informe l'assemblée du départ de Yoann VAUZELLE, Conseiller Technique Départemental, et propose un appel à candidature dès la semaine prochaine avec une date d'échéance au 1<sup>ER</sup> février 2025, pour éviter une perte de temps, sachant que l'embauche sera décidée par le nouveau Comité Directeur.

L'assemblée générale donne son accord.

L'Ordre du Jour étant épuisé, Le Président de la Ligue Corse de Football Jean-René MORACCHINI décide de clore cette Assemblée.